

le Coran, Livre Sacré des Musulmans

<"xml encoding="UTF-8?">

le Coran, Livre Sacré des Musulmans

Le Coran

ou Koran, de l'arabe al-Qoran, ou al-Qur'an «récitation, lecture récitée».

Livre sacré de l'islam composé des révélations transmises par Dieu (Allah) au prophète Mohammed. Il se compose de 114 sourates divisées en versets.

Parole divine révélée au prophète Mohammed (Mahomet) par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, à partir de l'an 609, le Coran est à la fois l'acte constitutif de la religion islamique et sa référence absolue. Son texte a fourni, à côté du recueil des traditions liées à la vie du Prophète, les bases de l'édifice islamique : la théologie et le droit musulmans, la langue et la littérature arabes, enfin le culte musulman, qui réserve une place centrale à la récitation de ses versets.

Le Coran nous indique que les révélations faites à Mahomet sont puisées dans un vaste «livre d'Allah», placé devant Dieu de toute éternité et dont la Torah et l'E'vangile seraient les parties précédemment données aux juifs et aux chrétiens. Le terme « Coran », tiré du texte lui-même, désigne une récitation ou une lecture orale déclamatoire. Ainsi, l'apprentissage du Coran se fait habituellement à haute voix, et les enfants musulmans le mémorisent par des récitation répétées. Le texte est divisé en unités, appelées sourates, dont chacune est composée d'un certain nombre de versets. Lorsqu'un musulman parle du Coran, il lui adjoint toujours un qualificatif de révérence : sublime, majestueux, noble.

Inséparable du destin de Mahomet (570-632 après J.-C.), le Prophète, l'histoire du Coran, dont la « descente » (tanzil) du message va révéler aux hommes le « mystère » (ghayb) de leur destin, se divise en deux phases, étalées sur une vingtaine d'années : les années de la révélation coranique à La Mecque (609/610-622), puis la période de Médine (622-632).

La période de La Mecque

Les premières révélations parviennent au Prophète peu après son mariage, tardif, avec une commerçante mecquoise. Elles frappent d'abord par leur forme stylistique : les énoncés, courts, rimés et rythmés, et d'une forme elliptique, évoquent des images fortes – empruntées

au monde bédouin et à son environnement naturel (ciel, lune, montagnes, chamelle, eau) – et des expressions commerciales (comptes, balance, richesses, fraude, entre autres).

Bien que les messages de La Mecque ne soient pas toujours explicites, de grands thèmes en ressortent avec force. Ils rappellent que l'homme est mortel et que le Jugement précipitera en enfer les mécréants et les riches corrompus, et réservera le paradis à ceux qui n'oublient pas le message d'Allah, à ceux qui prient et se montrent bons envers les pauvres et les orphelins. Mahomet est chargé de rappeler ce qui est écrit, et révélé auparavant à Ibrahim (Abraham) et à Mousa (Moïse). Le Coran reprend ainsi l'histoire de certains personnages bibliques (Moïse, Aaron, Joseph, Salomon) et évangéliques (Marie, Jésus). Mais ses paroles ne sont pas entendues par les riches et les puissants, entièrement absorbés par leurs préoccupations terre à terre. D'où la condamnation sévère de certaines de leurs pratiques (par exemple celle qui consiste à enterrer vivants les nouveau-nés de sexe féminin). Le feu éternel leur est promis, car Allah les châtiara comme il a châtié dans le passé le pharaon d'Egypte et les peuples qui s'étaient révoltés contre lui. Aussi les révélations insistent-elles sur les vertus de patience et d'endurance dont doit faire preuve le Prophète.

Les sourates mecquoises mettent en relief le dogme central de la religion islamique : « Dis qu'il est, lui Allah, unique ; Allah, l'absolu ; il n'y a personne qui puisse se mesurer à lui » (sourate CXII). De même, elles instituent deux pratiques obligatoires de l'islam : la prière (as-salat) et la redistribution partielle des richesses ou aumône (az-zakat). Par ailleurs, les textes mecquois accordent une importance particulière aux mots, à l'écrit, aux instruments pour écrire, aux feuillets et à la lecture du Livre, dont ils assurent la conservation.

La période de Médine

L'hostilité des clans puissants de La Mecque contraignit Mahomet à émigrer plus au nord, à Médine, où il trouva un milieu social et politique plus favorable. Dans les révélations de cette période, les évocations apocalyptiques s'estompent, le style devient moins imagé et poétique, les versets et les sourates, qui s'allongent, évoquent en détail les pratiques et les comportements quotidiens proposés aux croyants. En fait, quelques grandes sourates de Médine s'adressent à la communauté des croyants (« O[^] vous qui croyez... »), alors que la plupart des sourates mecquoises s'adressent aux « païens » (« O[^] vous les incroyants... »). Elles adoptent donc un style plus précis pour un contenu plus concret. La vérité du Livre, les valeurs transcendantes qu'il consacre s'accompagnent d'une morale sociale.

La primauté du Prophète au sein de la communauté est au fondement du dogme, qui porte également sur le statut des femmes et établit une certaine hiérarchie entre elles et les hommes. Le Coran examine, parfois en détail, les questions qui ont trait au mariage, à la polygamie, au port du voile, au divorce, au remariage, à l'adoption et à l'héritage. Dans certains cas (par exemple dans celui de fausses accusations ou d'adultère), il préconise des châtiments corporels. La situation de guerre avec les païens mecquois entraîne des mises au point sur le partage des biens pris à l'ennemi ainsi que sur le traitement des prisonniers, habituellement réduits en esclavage. Dans une recherche de justice et de moralisation des affaires commerciales, les sourates médinoises décrètent l'interdiction du prêt à intérêt ; mais en même temps elles donnent des conseils de prudence aux emprunteurs.

Sur le plan religieux, deux obligations canoniques nouvelles sont promulguées : le pèlerinage (al-hadj) et le jeûne du mois de ramadan (as-siam). On trouve aussi des précisions sur la façon de les accomplir : les ablutions sont exigées pour la prière, et l'offrande d'un animal de sacrifice pour le pèlerinage. Dans cet inventaire figurent encore la prescription des interdits alimentaires (la viande du porc, par exemple) et les références à un calendrier lunaire intégral.

Ainsi se développent dans les sourates de l'époque de Médine des préoccupations organisationnelles et rituelles importantes. Un autre passage essentiel, qui concerne le texte lui-même, affirme que des versets nouvellement révélés sont venus annuler, à l'occasion, le contenu de versets antérieurs.

A la mort du Prophète, certaines parties du Coran oralement transmises furent notées par écrit à Médine par les proches de Mahomet : la tradition rapporte que ce fut sur des branches de palmier, des pierres plates, des feuilles de papyrus et jusqu'à des omoplates de chameau. En fait, il faut attendre les années 650-655 pour que, sous Othman, soit établie la version définitive du Coran.

Le texte, révélé oralement, était tributaire de l'état de la langue arabe écrite, encore très imparfaite et d'un usage rare (privilegié dans la poésie). C'est seulement à partir de la recension du calife Othman que l'on a commencé à établir des différences graphiques entre certaines consonnes jusqu'alors confondues. Et il fallut attendre le Xe siècle pour que les voyelles soient systématiquement notées. Ces flottements de l'écrit, mais aussi des traditions orales, constituent la raison pour laquelle, durant ces premiers siècles, des « lectures » différentes du texte sacré étaient possibles et admises. De nos jours, l'édition standard

égyptienne, établie en 1923 par un comité d'experts égyptiens, sert de modèle à toutes les autres. Avant cette date, et en tout cas avant le milieu du XIXe siècle, qui marque les débuts de l'imprimerie arabe, tous les corans étaient manuscrits, et une auréole de piété entourait à la fois le copiste et le manuscrit lui-même.

Présentation et traduction

De la plus courte (3 versets) à la plus longue (286 versets), les 114 sourates du Coran sont présentées dans un ordre de longueur sensiblement décroissante. La toute première, appelée « l'Ouvrante », est cependant très courte ; elle se présente comme une invocation, c'est pourquoi elle est récitée lors des prières canoniques. A quelques exceptions près, les premières sourates correspondent à la période de La Mecque, tandis que les autres datent de la période de Médine. La tradition musulmane a donné à chacune d'elles un titre (par exemple, « les Abeilles », « la Lumière », « les Femmes »...), mais il ne s'agit que d'un mot extrait de la sourate et ne donnant pas d'indication sur son contenu. L'usage savant préfère plutôt désigner la sourate par son numéro (de I à CXIV), suivi de celui (en chiffres arabes) de ses versets.

Parce que le Coran représente la parole directe d'Allah et qu'il a été révélé en langue arabe, celle-ci demeure la seule langue du texte sacré. Les traductions, tout en étant permises, ne peuvent donc pas prétendre à une fonction liturgique au sein de l'islam. En ce qui concerne les traductions en français, si l'on excepte une tentative de Du Ryer au XVIIe siècle, il faut attendre les importants travaux de Savary, édités de 1751 à 1970, et de Kasimirski, publiés de 1840 jusqu'à 1970. Parmi les traductions contemporaines, il faut retenir celles de Blachère (1949) et de Masson (1967).

Par ailleurs, le Coran a été traduit dans chacune des langues écrites, et il a même été enregistré dans des langues africaines sans écriture.

L'impact sur les sciences religieuses et profanes

En tout premier lieu, il a fallu comprendre les paroles révélées, devenues l'objet de la science des commentaires coraniques (attafsir). Après la mort du Prophète, les fidèles en quête du sens exact du Coran firent appel aux témoignages de sa famille, de ses proches et de ses successeurs :

l'interprétation du Coran s'est alors aidée du recueil des traditions (hadith), contenues dans

d'énormes volumes et éclairant tel ou tel fait coranique. Mais, en même temps, on devait s'assurer d'une compréhension exacte de la langue de la révélation, ce qui a posé de sérieux problèmes compte tenu de l'état peu élaboré dans lequel se trouvait l'arabe écrit à l'époque du Prophète. Des linguistes se sont alors emparés du texte, ont construit les théories grammaticales et dressé l'inventaire du vocabulaire de la langue arabe. Cette entreprise supposait que l'écriture arabe elle-même se précisât et s'affinât ; la reproduction écrite du Coran a ainsi donné naissance à un art typique de la civilisation islamique, la calligraphie, à laquelle s'est ajoutée l'enluminure, avec ses formes géométriques colorées et ses décors végétaux (ne contenant jamais de figuration humaine). Parallèlement, la récitation rituelle du Coran s'est muée en un art vocal aux techniques précises.

Le Coran dans la vie des musulmans

Dans les pays musulmans, l'étude du Coran fait partie du programme scolaire, notamment dans le cadre des écoles coraniques. Certaines sourates, surtout la première (« l'Ouvrante »), sont récitées quotidiennement par les croyants à l'occasion des cinq prières obligatoires. La sourate « Ya-sin » est habituellement récitée sur les morts. De même, le tout premier mot du Coran – Bismillah (« au nom d'Allah ») – est utilisé très souvent au début d'une action (avant de manger ou d'entrer dans une maison, par exemple). Enfin, parce que le Coran renferme la parole divine, les fidèles lui attribuent des pouvoirs exceptionnels : sa présence est censée éloigner le mal d'une maison ou d'une personne, et les fragments recopiés et sertis dans des amulettes diverses sont supposés protéger efficacement ou déclencher des événements souhaités.

De nos jours, les moyens de communication nouveaux – radio, télévision, cassettes, et même disquettes pour micro-ordinateurs – se sont emparés de la diffusion du Coran.

Le Coran et la religion islamique

Le Coran est à la base de l'islam, avec les témoignages de la tradition sur ce qu'a dit et fait le Prophète (as-sunna). Durant les trois premiers siècles de l'hégire, des docteurs ont établi, en se servant de ces deux sources, les fondements du droit musulman (al-fiqh), qui régit les différents secteurs de la vie en société, notamment le statut personnel (mariage, divorce, héritage). La théologie musulmane (al-kalaam) est également issue des réflexions sur la façon dont Allah est présenté dans le Coran, sur ses noms et ses attributs. Une grande dispute théologique a opposé ceux pour qui le Coran avait été créé au moment de sa révélation et ceux

qui étaient persuadés de son existence éternelle, donc incréée.

L'élaboration du culte musulman s'est appuyée sur les prescriptions coraniques devenues pratiques obligatoires : prière, aumône, jeûne, pèlerinage, à quoi s'est ajoutée la profession de foi sur l'unicité d'Allah et la mission de son Prophète. A` son tour, la tendance mystique de l'islam a trouvé dans les interprétations allégoriques de certains termes et versets du Coran la justification de ses visées spirituelles, prélude à la naissance des confréries islamiques